

Décision

Générale

colonial

Décision n° 990 CONCERNANT LES MINISTÈRES

n° 990

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

9 août 1963

Numéro JO

n° 9 du 31/08/1963

Date du numéro

31 août 1963

TEXTE INTÉGRAL

Sont reclassés, pour compter des dates et suivant les modalités étaprès indiquées les agents contractuels dont les noms suivent : — M. Ibrahim Guelle Ahmed, timonier en service au Port de Djibouti, au 2e échelon de la Catégorie E, pour compter du 22 juillet 1962 ; — M. Guerkala Dabale Abdallah, commis au Service des Finances, au 2e échelon de la catégorie E, pour compter du 1er avril 1963.